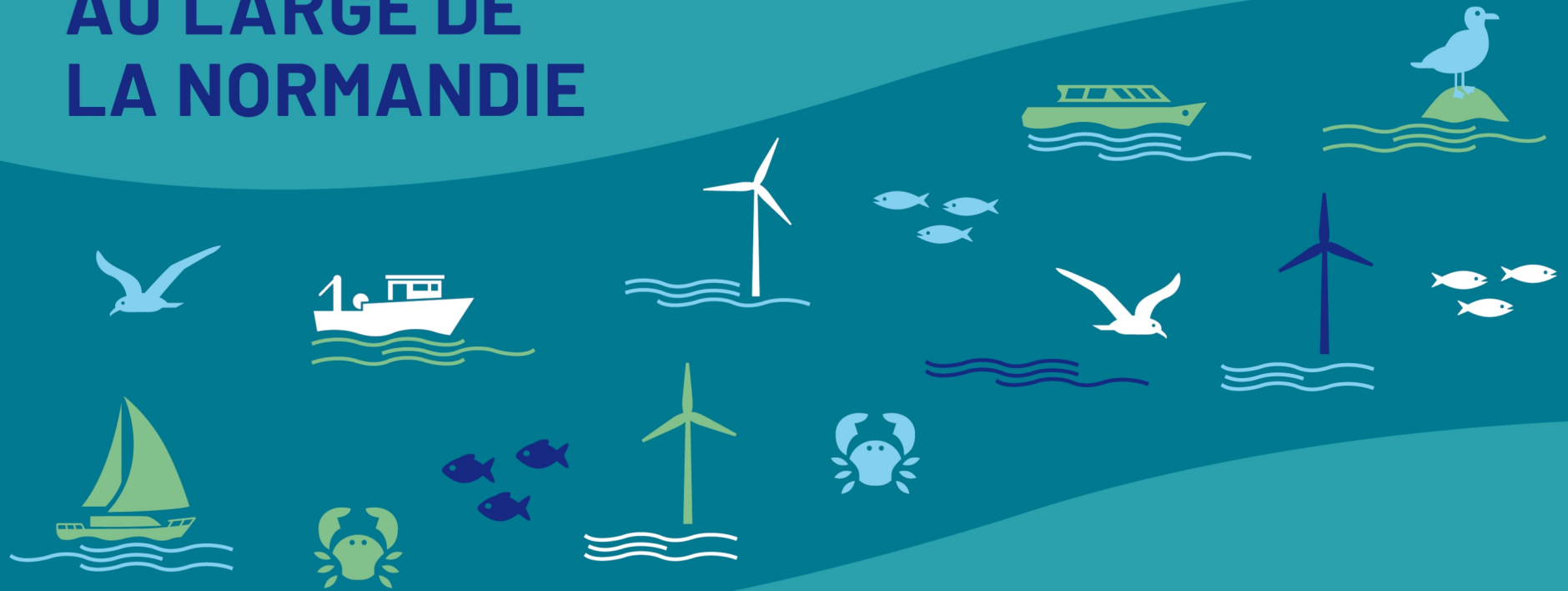


# ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE



Nouveau projet éolien en Centre Manche

Réunion de présentation du projet  
Cherbourg le 14 janvier 2022



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Sommaire

1. Introduction
2. Le mot des garants
3. Pourquoi un nouveau projet ?
4. Le projet
5. Son raccordement
6. Échanges avec la salle

ÉOLIENNES EN MER  
AU LARGE DE  
LA NORMANDIE

# Introduction



# Les attentes vis-à-vis de la concertation

- Expression du public sur **la possibilité d'un nouveau projet dans la zone « Centre Manche »**
- Expression du public sur **l'option préférentielle du Calvados pour le raccordement du parc.**
- Présentation de la place du projet dans la politique de transition énergétique de l'État

ÉOLIENNES EN MER  
AU LARGE DE  
LA NORMANDIE

# Le mot des garants



# La décision de la

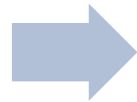


Commission nationale  
du débat public

“Vous donner la parole et la faire entendre”

24/09/2021

- Saisine CNDP



6/10/2021

- Décision CNDP : concertation avec garants art L121-9 CE
- Nomination de trois garants

# Trois garants



Dominique PACORY  
dominique.pacory@garant-cndp.fr



Jean TRARIEUX  
jean.trarieux@garant-cndp.fr

Laurent PAVARD  
laurent.pavard@garant-cndp.fr

**Notre mission : veiller au respect des objectifs et principes de la concertation publique**

# Les objectifs de la concertation publique

- Associer la public à la décision sur l'investissement
- Lui délivrer une information complète et objective
- Lui donner les moyens de s'exprimer
- Restituer fidèlement les résultats de la concertation



# Les trois principes de la concertation

- **transparence** : toutes les contributions sont publiques et accessibles par tous ;
- **équivalence** : il n'y a pas de parole plus importante qu'une autre : chaque avis compte ;
- **l'argumentation** : tous les points de vue sont légitimes dès lors qu'ils sont argumentés

# Les dates de la concertation

- 4 janvier 2022 : conférence de presse
- 10 mars : interruption pour période de réserve préélectorale
- 25 avril : reprise de la concertation
- 11 mai : réunion de clôture
- 11 juin : remise du compte-rendu des garants

ÉOLIENNES EN MER  
AU LARGE DE  
LA NORMANDIE

# Pourquoi un nouveau projet ?



# L'urgence climatique

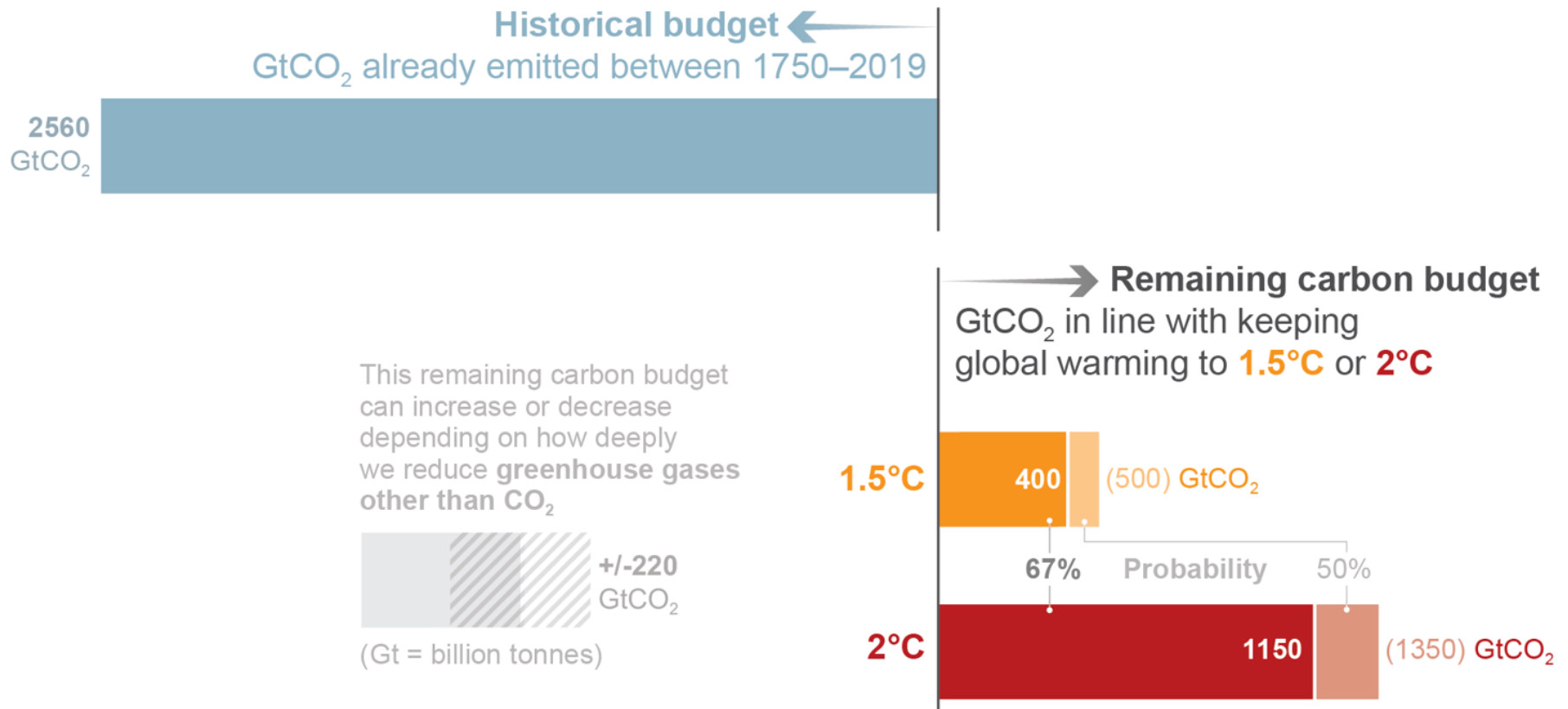


Schéma issu de la FAQ associée au dernier rapport du GIEC

**En 2018, les émissions étaient estimées à près de 38 GtCO<sub>2</sub>, aussi au rythme actuel le budget carbone à ne pas dépasser pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C en 2050 sera consommé en 13 ans**

# La neutralité Carbone, un engagement international

La France s'est engagée à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici **2050** en signant l'Accord de Paris en décembre 2015.

Aussi l'État s'est fixé des objectifs et s'est doté d'une feuille de route (la Stratégie Nationale Bas Carbone et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie)

## Les objectifs de la France pour la transition énergétique fixés par la loi



**-40 % d'émissions de gaz à effet de serre** entre 1990 et 2030  
**Neutralité carbone d'ici 2050**



**En 2030 : 33 % de renouvelable dans la consommation finale d'énergie**

- 40 % pour la production d'électricité
- 38 % pour la consommation finale de chaleur
- 15 % pour consommation finale de carburant
- 10 % pour la consommation de gaz



**Réduire la part du nucléaire à 50 % dans la production d'électricité d'ici 2035**

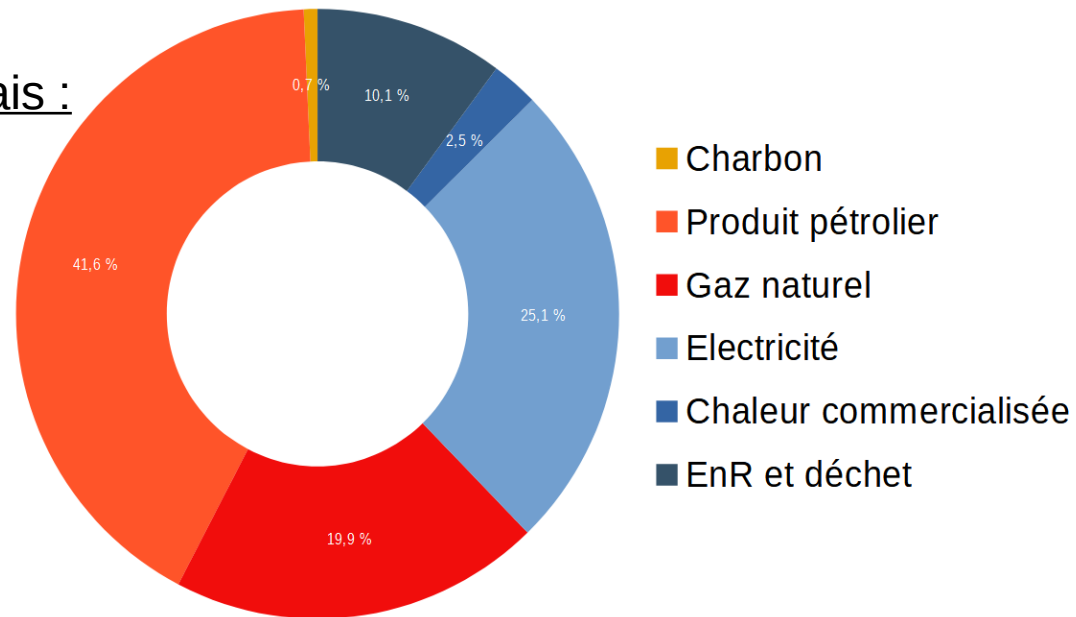
Sources : Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), Loi transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), Loi énergie-climat (LEC).

# Décarboner le mix énergétique, une priorité

Levier d'actions définis par la Stratégie Nationale Bas Carbone :

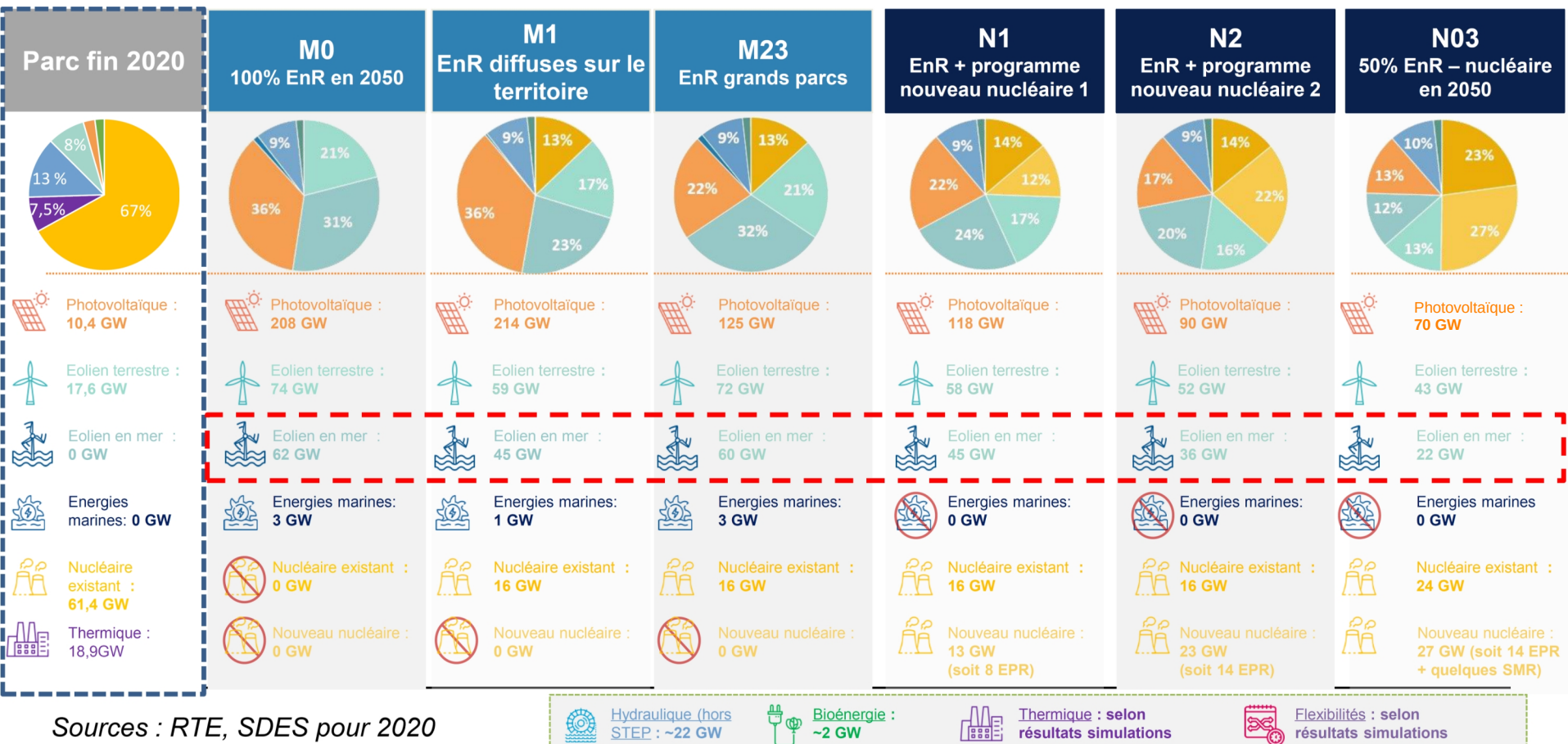
- Décarboner totalement la production d'énergie à l'horizon 2050

Mix énergétique français :



- Réduire fortement les consommations d'énergie dans tous les secteurs
- Diminuer au maximum les émissions non liées à la consommation d'énergie
- Augmenter les puits de carbone (naturels et technologiques) d'un facteur 2 par rapport à aujourd'hui

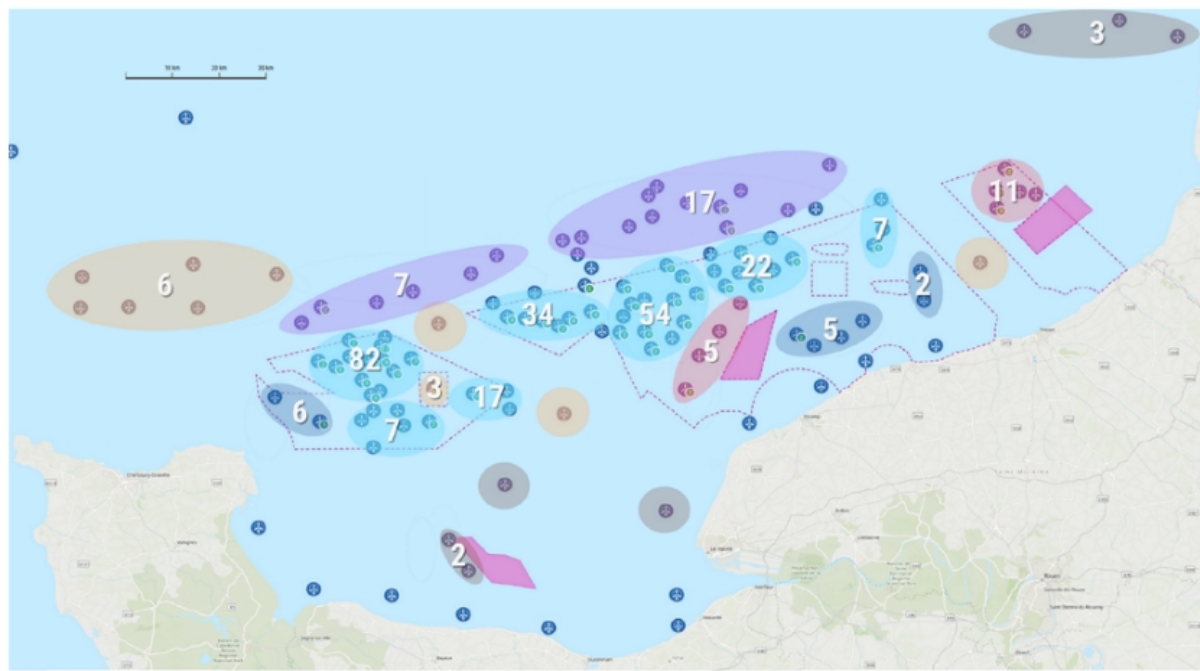
# Quelle situation en 2050 ?



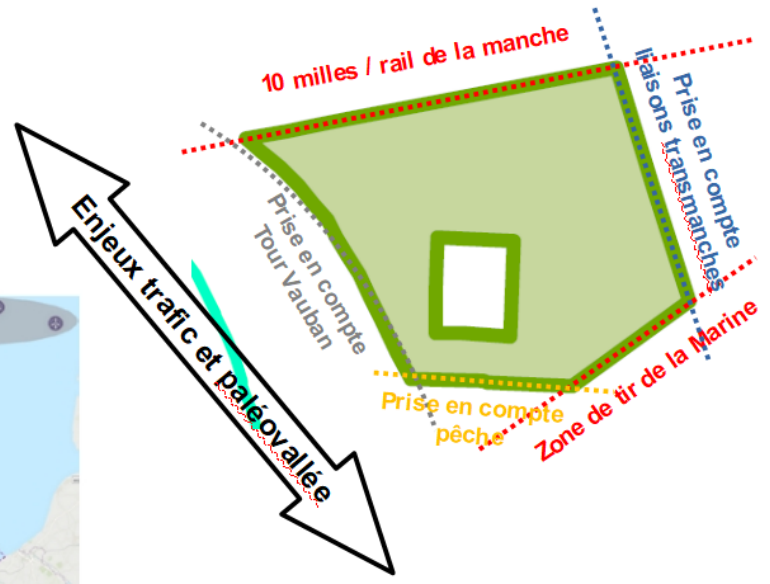
Sources : RTE, SDES pour 2020

Selon les scénarios la puissance d'éolien en mer à installer varie de 22 GW à 62 GW, ce projet permet de porter la puissance en construction ou en projet à 7,8 GW

# La zone Centre Manche, une zone de moindre contrainte



- propositions dans la zone préférentielle et au delà des 12 nautiques. **223 parcs**
- propositions à côté d'un parc attribué. **16 parcs**
- propositions dans une zone réglementairement interdite aujourd'hui. **12 parcs**
- propositions dans la zone du débat mais pas dans la zone préférentielle (zone de sécurité maritime). **24 parcs**
- propositions dans la zone préférentielle et dans la mer territoriale. **13 parcs**
- propositions en dehors de la zone 3 et 5 du DGF. **7 parcs**



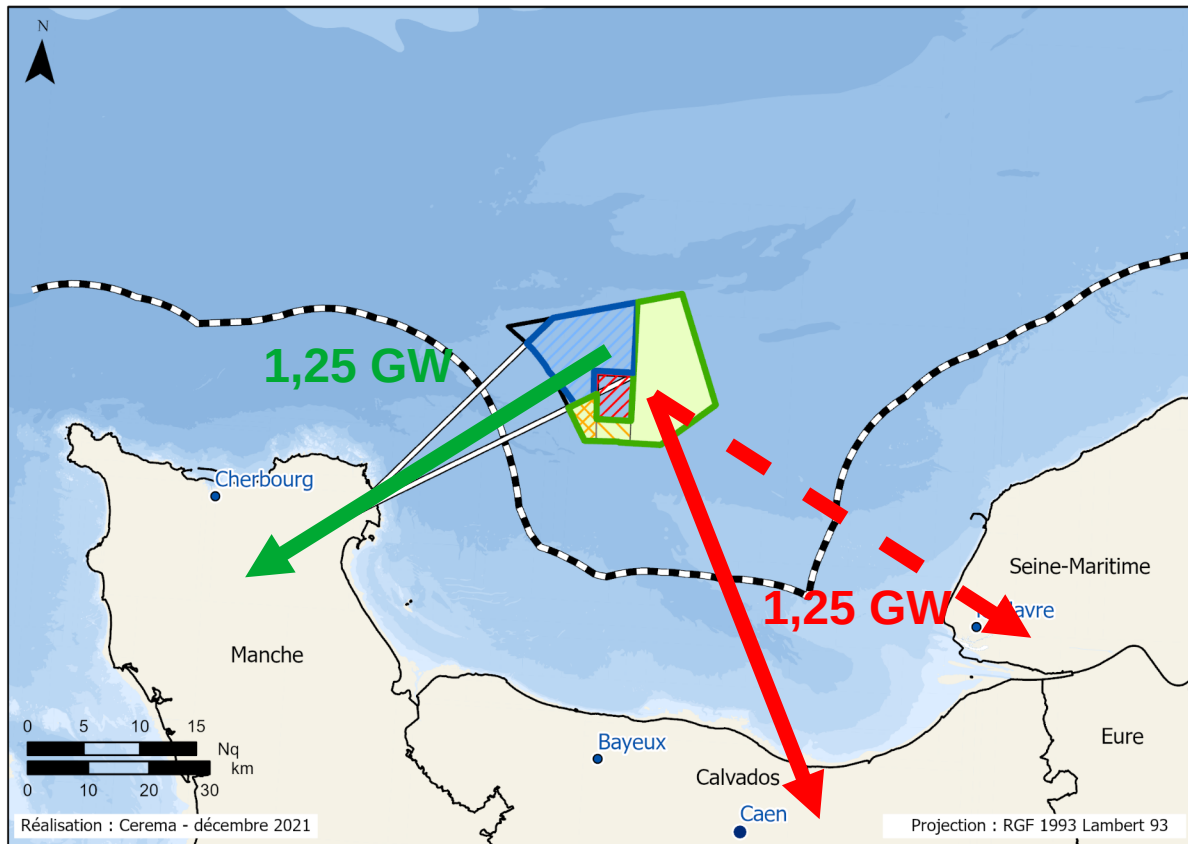


ÉOLIENNES EN MER  
AU LARGE DE  
LA NORMANDIE

# Le projet

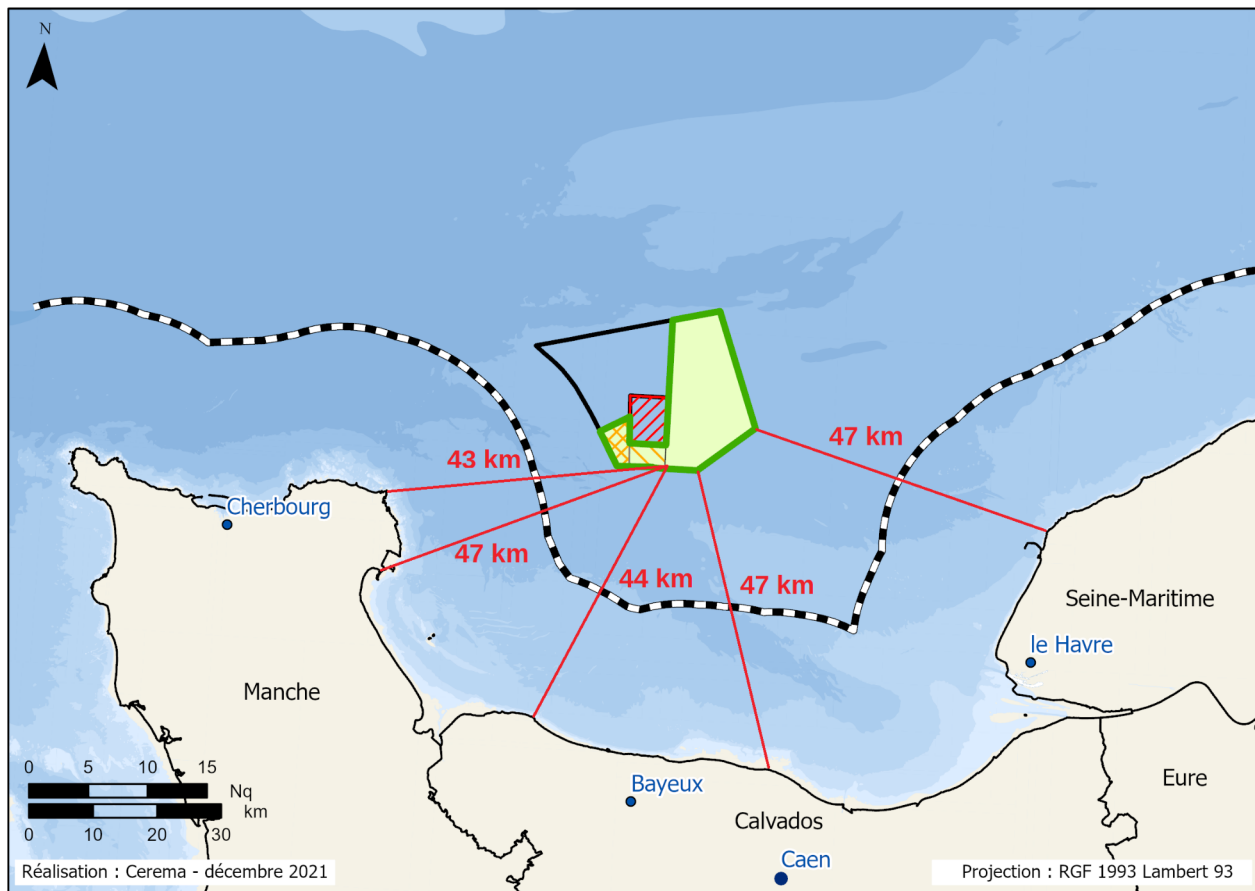


# Organisation de la zone Centre Manche



- Zone préférentielle d'implantation du second parc éolien en mer
- Zone identifiée par les parties prenantes comme revêtant un fort enjeu pour l'accès à la concession de granulats
- Zone identifiée par les parties prenantes comme revêtant un fort enjeu patrimonial et d'accès à la concession de granulats
- Zone soumise à la concertation préalable
- Zone d'implantation du premier parc éolien en mer
- Zone Centre-Manche
- Zone de la concession granulat
- Axe depuis la Pernelle pour limiter l'étalement sur l'horizon
- Limite extérieure de la mer territoriale 12M

# La zone d'implantation du projet



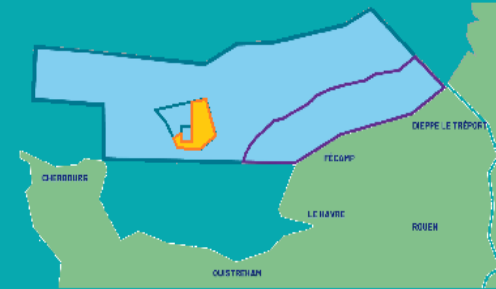
Zone préférentielle  
d'implantation de 250 km<sup>2</sup>

Zone soumise à  
concertation de 290 km<sup>2</sup>

# Les caractéristiques du projet



Un parc d'une puissance pouvant aller jusqu'à environ  
**1,5 Gigawatt**  
dont la production sur un an sera l'équivalent de la  
consommation annuelle d'un million de foyers



Une surface occupée d'environ  
**220 à 250 km<sup>2</sup>**  
au sein de la zone « Centre Manche »



Mise en service du parc à horizon  
**2031**  
Après environ 4 à 5 années de chantier



Un coût estimé de  
**4 à 5 milliards €**  
Comprenant investissement, fonctionnement et  
démantèlement pour le parc et son raccordement

**De 75 à 125 éoliennes mesurant entre 250 à 290 m en bout de pale**

# Les études

Compartiments sur lesquels des études ont été réalisées ou sont en cours :

<u>Environnement :</u>	<u>Technique :</u>	<u>Milieu humain :</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Oiseaux, Mammifères</li><li>• Poissons</li><li>• Habitats marins</li><li>• Qualité de l'eau</li><li>• Acoustique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Météorologiques</li><li>• Hydrographiques, sédimentologie</li><li>• Géophysiques et géotechniques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ré-organisation du trafic maritime</li><li>• Études Paysage / Patrimoine</li><li>• Études socio-économique sur la pêche</li></ul>

# Le calendrier prévisionnel du projet

## 2022

- > Compte-rendu des garants de la concertation et bilan de la CNDP
- > Décision de la ministre en charge de l'énergie sur le projet
- > Désignation par la CNDP d'un garant chargé de veiller à l'information du public jusqu'à sa consultation prévue avant la délivrance des autorisations

## 2024 > 2026

- > Étude d'impact par le lauréat et RTE
- > Dépôt des demandes d'autorisation et instruction

## 2022 > 2023

- > Lancement de la procédure de dialogue concurrentiel par l'État
- > Études techniques et environnementales par l'État et RTE sur la zone de projet d'1 GW et son raccordement
- > Concertation Fontaine pour les ouvrages RTE
- > Choix du lauréat par le Ministre en charge de l'énergie

## 2026 > 2031

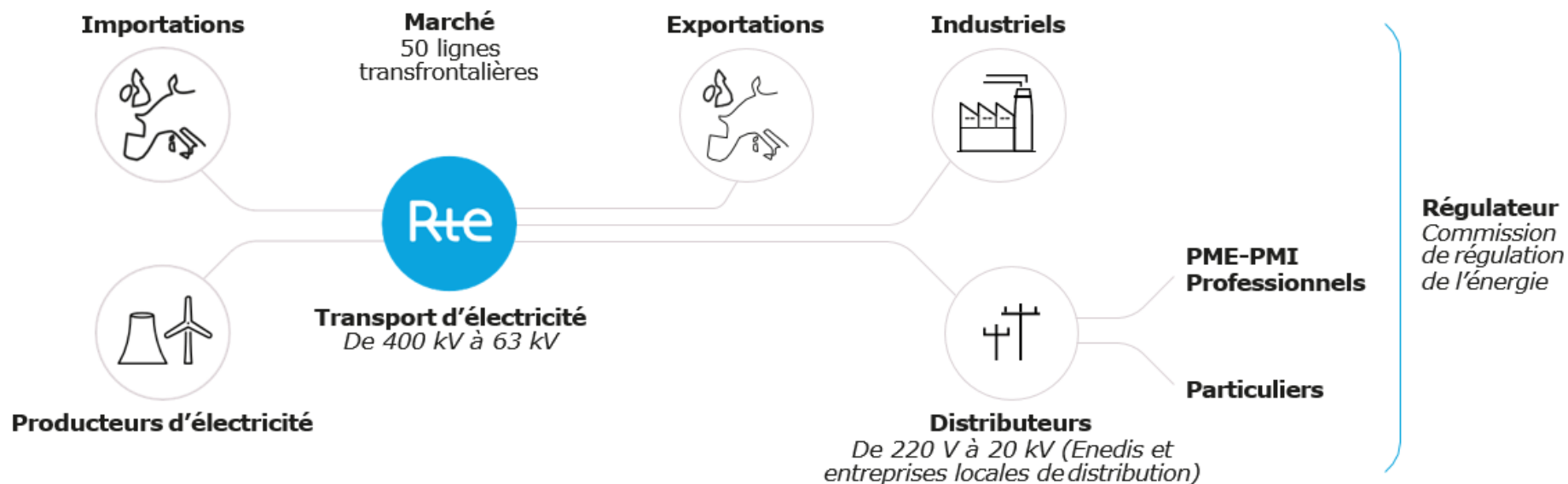
- > Obtention des autorisations
- > Décision d'investissement
- > Contractualisation avec les différents partenaires et sous-traitants
- > Construction du parc et de son raccordement
- > Mise en service

ÉOLIENNES EN MER  
AU LARGE DE  
LA NORMANDIE

# Son raccordement

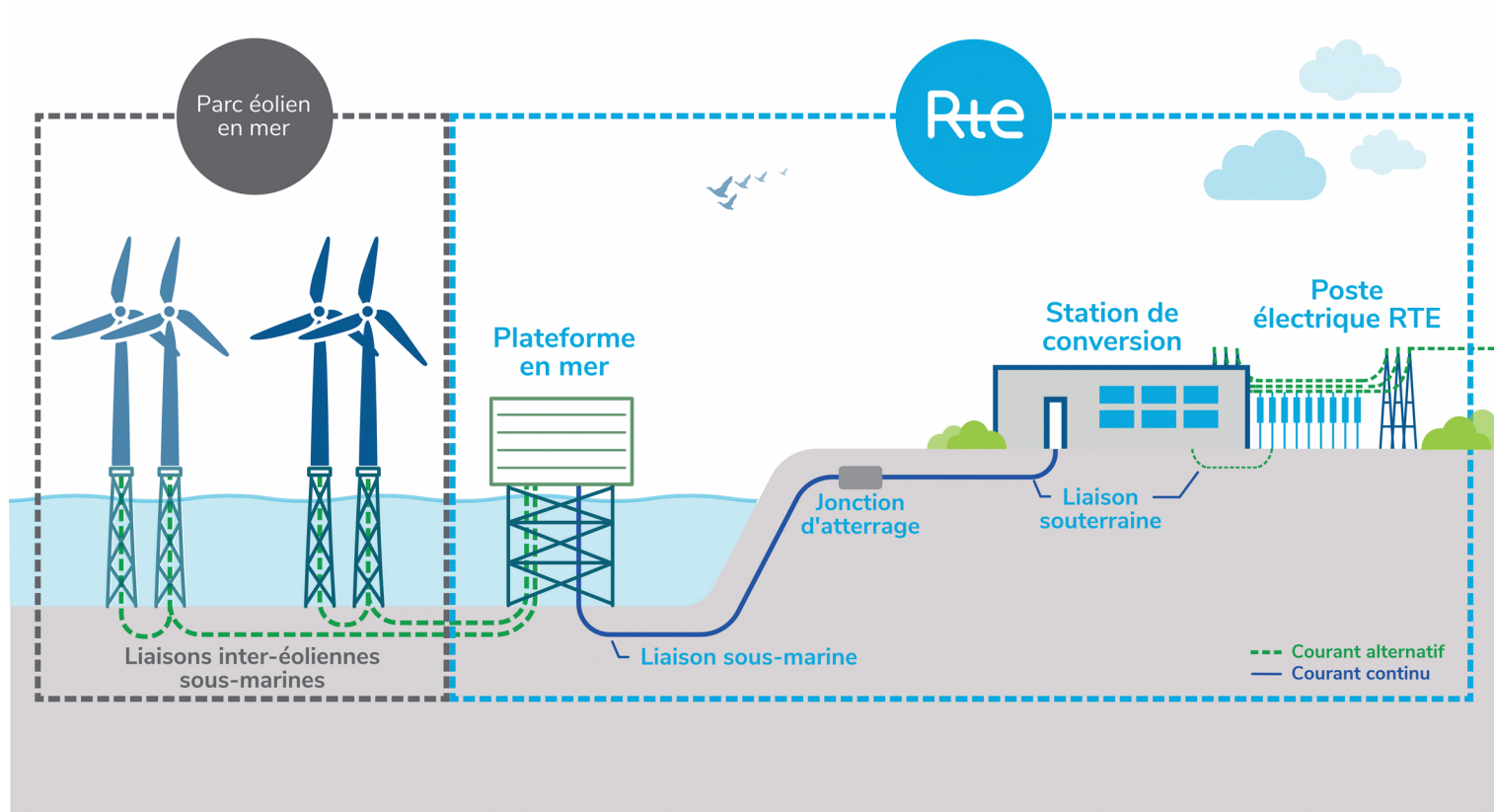


# RTE, Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité

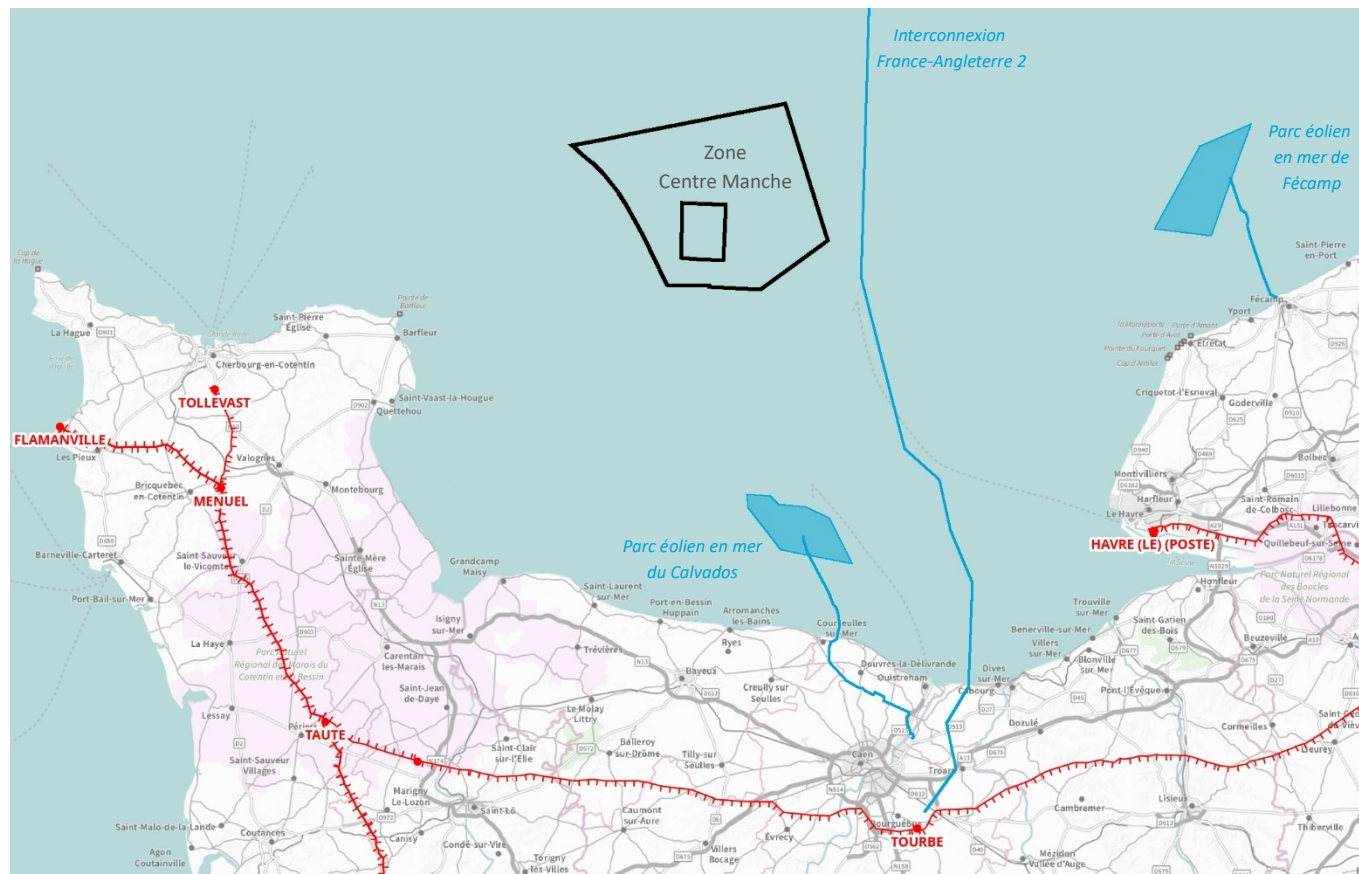




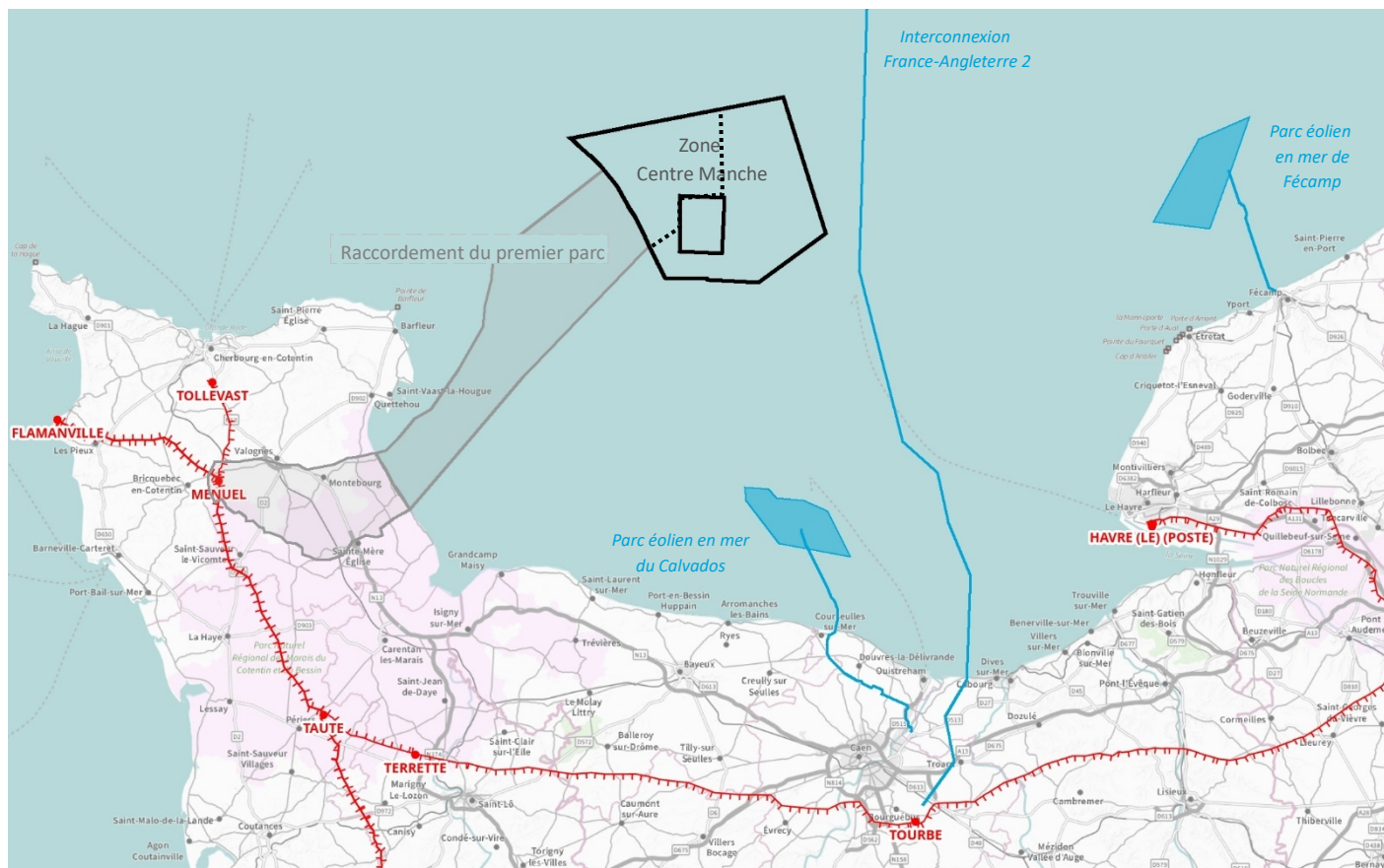
# RTE, Les ouvrages du raccordement



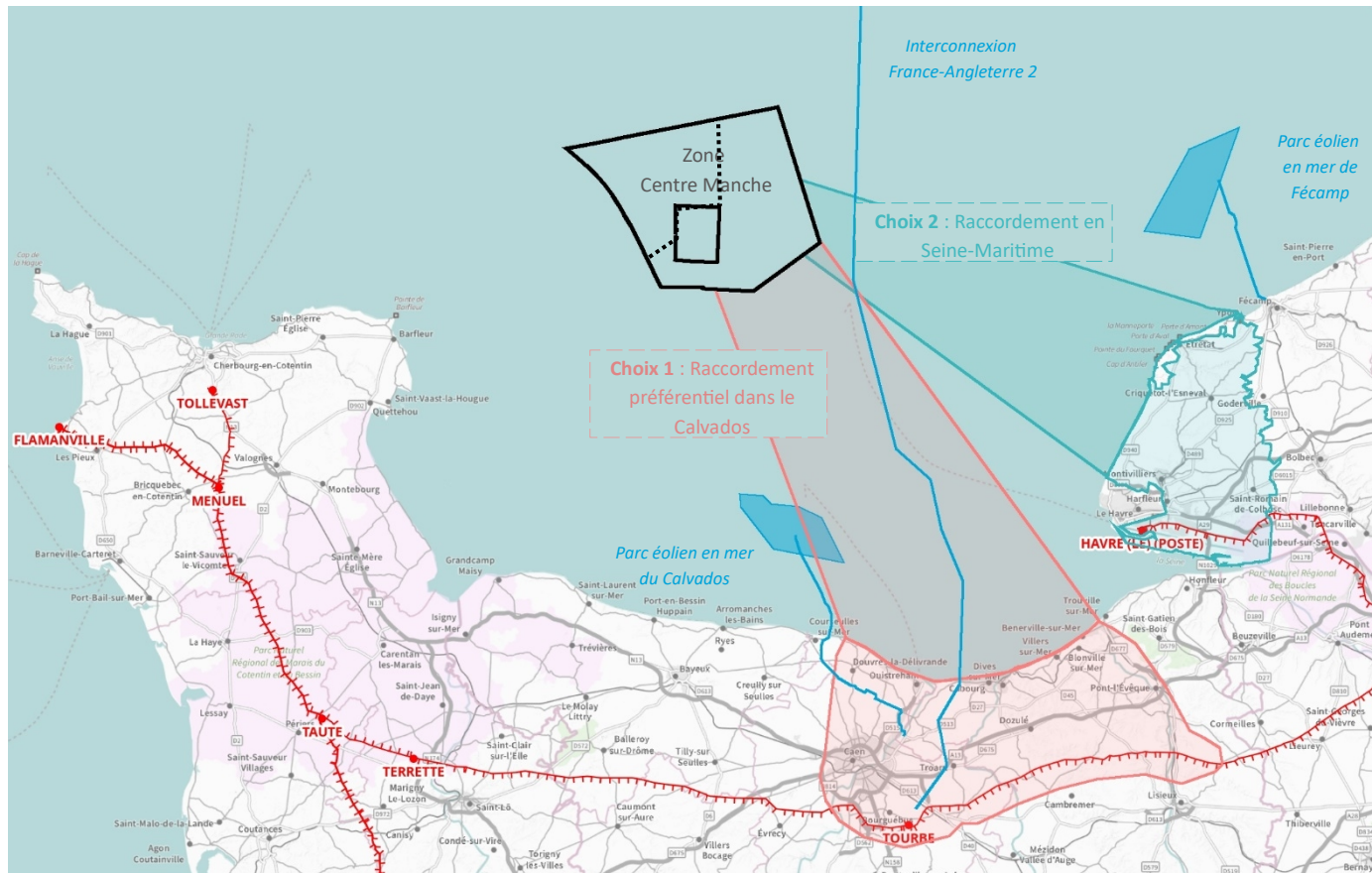
# Pour la zone Centre-Manche, nécessité d'un 2<sup>ème</sup> raccordement



# La Manche, Retenue pour le raccordement du 1<sup>er</sup> parc



# Les options envisagées pour le raccordement du 2ème parc



# Conclusion



# Le calendrier de la Concertation



# Les modalités de la Concertation

Un colloque environnement fin avril

Des ateliers de travail avec des étudiants

Un atelier « trafic maritime »

Des fresques du climat ou océane

Des visites de chantier et de site (atterrage du parc de Courseulles le 23/02, visite du port du Havre,...)

Une dizaine de débats mobiles

Une réunion de restitution et apport au cahier des charges en visioconférence le 11/05/22

# Pour aller plus loin

Le site internet de la concertation :

**[www.eoliennesenmer.fr/concertation-cm2](http://www.eoliennesenmer.fr/concertation-cm2)**

Les adresses contact :

[concertation.centremanche@developpement-durable.gouv.fr](mailto:concertation.centremanche@developpement-durable.gouv.fr)

[pierre.ceccato@rte-france.com](mailto:pierre.ceccato@rte-france.com)